



Code de conduite de Franke GmbH

Code of Conduct



Il est très important pour nous, chez Franke GmbH à Aalen, d'établir et de respecter des normes éthiques et morales afin d'assurer une activité commerciale responsable et durable. Notre Code de conduite sert de guide pour nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que pour nos partenaires commerciaux et fournisseurs, afin de garantir que nous agissons toujours conformément aux lois et règlements applicables et que nous respectons les plus hautes exigences en matière d'intégrité et d'éthique.

Dans le cadre de nos possibilités et de nos champs d'action respectifs, nous assumons la responsabilité en tenant compte des conséquences de nos décisions et actions entrepreneuriales sous les aspects juridiques, économiques, technologiques ainsi que sociaux et écologiques. Ce faisant, nous contribuons au développement social et économique des pays et régions dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nous sommes conscients que le respect de ces normes n'est pas toujours facile et qu'il peut exister des situations dans lesquelles les collaboratrices et collaborateurs sont confrontés à des cas de doute ou à des conflits. Pour ces cas, nous avons rédigé ce Code de conduite. Il nous fournit à toutes et tous une ligne directrice pour un comportement conforme à l'entreprise et digne de confiance.

Nous sommes fiers de nous engager envers ces normes élevées et continuerons de nous efforcer de les mettre en œuvre dans tous les domaines de notre entreprise.

Franke GmbH
Aalen

 
Daniel Groz Sascha Eberhard
Directeur général Directeur général

Principes

Franke GmbH est une entreprise fondée sur l'intégrité, l'équité et l'éthique. Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables et nous nous engageons à observer les plus hauts standards dans nos pratiques commerciales. Nous attendons la même compréhension fondamentale de la part de nos partenaires commerciaux.

1. Traitement équitable et droits de l'homme

Franke GmbH traite toutes les collaboratrices, tous les collaborateurs et les partenaires commerciaux de manière équitable et respectueuse. Nous favorisons une communication ouverte et une coopération à tous les niveaux et veillons à un environnement de travail où chaque personne est valorisée. Nous respectons et soutenons le respect des droits de l'homme reconnus internationalement. Le travail des enfants n'est pas toléré. Le travail forcé, l'esclavage moderne ou des mesures comparables privant de liberté sont interdits. Nous respectons le droit des travailleurs à la liberté d'association, à la liberté de réunion ainsi qu'aux négociations collectives et salariales. Nous favorisons l'égalité des chances et ne tolérons aucune discrimination. Nous traitons toutes les personnes de manière égale, quel que soit le sexe, l'âge, la couleur de la peau, l'origine ethnique, l'identité et l'orientation sexuelles, le handicap, l'appartenance religieuse, les convictions ou d'autres caractéristiques personnelles.

2. Concurrence

Franke GmbH s'engage pour une concurrence loyale et rejette toute forme de pratiques commerciales déloyales ou malhonnêtes. Nous agissons conformément au droit national et international de la concurrence et du droit des cartels et ne participons pas à des ententes sur les prix, à des répartitions de marchés ou de clients, ni à des ententes sur les offres.

3. Corruption

Franke GmbH ne tolère aucune forme de corruption, de pots-de-vin ou d'extorsion. Nous nous engageons à ce que toutes les collaboratrices, tous les collaborateurs ainsi que nos partenaires commerciaux partagent et respectent ces valeurs.

4. Biens de l'entreprise

Franke GmbH gère ses biens avec le plus grand soin. Nous veillons à ce que tous les collaboratrices et collaborateurs utilisent les biens de l'entreprise de manière responsable et uniquement à des fins professionnelles. Nous veillons à ce qu'aucun bien de l'entreprise ne soit vendu, prêté ou emprunté sans l'accord préalable de l'entreprise.

5. Sécurité de l'information et sécurité informatique

Franke GmbH accorde une grande importance à la protection des données dans les systèmes et oblige toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs à traiter les informations et données confidentielles avec soin et à les utiliser uniquement à des fins professionnelles. Nous veillons à ce que tous les systèmes informatiques et données soient sécurisés et mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité informatique.

6. Défauts d'initiés

Franke GmbH interdit les défauts d'initiés et oblige toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs à traiter les informations d'initiés de manière confidentielle et à les utiliser uniquement à des fins professionnelles. Nous veillons à ce que toutes les décisions soient basées sur des informations accessibles au public et ne contiennent pas d'informations non publiques.

7. Conflits d'intérêts

Franke GmbH attend de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs qu'ils évitent les conflits d'intérêts et ne s'engagent pas dans des activités pouvant compromettre leur capacité à accomplir leur travail dans l'intérêt de l'entreprise. Nous attendons des collaboratrices et collaborateurs qu'ils divulguent tout conflit d'intérêts et qu'ils n'exercent pas d'activités privées contraires à nos politiques d'entreprise.

8. Réglementation des exportations et douanes

Franke GmbH respecte toutes les réglementations en matière de contrôle des exportations et des douanes et veille à ce que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs s'y conforment. Nous veillons à ce qu'aucun produit ou technologie ne soit exporté ou importé sans les autorisations requises.

9. Santé et sécurité au travail

Franke GmbH attache une grande importance à la protection de la santé et de la sécurité de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. Nous nous engageons à garantir que tous travaillent dans des conditions sûres et que toutes les exigences légales en matière de santé et sécurité au travail sont respectées. Nous favorisons une culture de la sécurité et encourageons toutes les personnes à signaler les dangers afin de prévenir les blessures et les accidents.

10. Qualité

Franke GmbH s'efforce d'offrir des produits et services de la plus haute qualité. Nous veillons à ce que tous nos produits respectent les exigences légales applicables et nos normes de qualité internes. Nous favorisons une culture de la qualité qui nous permet d'améliorer continuellement nos produits et services.

11. Durabilité, énergie et environnement

Franke GmbH est consciente de sa responsabilité envers l'environnement et s'engage en faveur d'une utilisation efficace de l'énergie et des ressources. Nous nous engageons pour la durabilité et la protection de l'environnement en minimisant les impacts environnementaux de nos activités commerciales et en contribuant à la protection de l'environnement par le développement de produits et services respectueux de l'environnement.

12. Protection des données

Franke GmbH s'engage à protéger les données personnelles conformément aux dispositions légales en vigueur. Nous veillons à ce que toutes les données personnelles soient collectées et utilisées de manière appropriée afin de respecter les droits et libertés des personnes concernées. Nous favorisons une culture de protection des données en veillant à ce que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs soient formés et comprennent la protection des données comme partie intégrante de leur travail.

13. Intégrité financière et lutte contre le blanchiment d'argent

Franke GmbH s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité financière et de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous nous conformons à toutes les lois applicables et veillons à ce que toutes les transactions et données financières soient correctes et transparentes.

14. Rémunération et durée du travail

Franke GmbH respecte les lois applicables ainsi que les conventions collectives contraignantes en vigueur pour la rémunération. Les collaboratrices et collaborateurs sont informés de manière claire, détaillée et régulière sur la composition de leur rémunération. Nous respectons les lois et les normes de travail (internationnelles) applicables en ce qui concerne la durée maximale du travail.

15. Signalements et violations

Franke GmbH offre à ses collaboratrices, collaborateurs et partenaires commerciaux l'accès à un mécanisme protégé pour signaler de manière confidentielle d'éventuelles violations des principes de ce Code de conduite. Tous les signalements sont pris au sérieux et traités de manière confidentielle.

16. Direction

Les cadres de Franke GmbH ont une responsabilité particulière de promouvoir et d'incarner les standards et valeurs de l'entreprise. Ils veillent à ce que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs connaissent et comprennent ces standards. Les cadres ont également la responsabilité particulière de prendre au sérieux les préoccupations et signalements et d'y répondre de manière appropriée. Ils sont tenus de promouvoir l'intégrité, l'équité et l'éthique et de s'assurer que toutes les pratiques commerciales sont conduites conformément à nos valeurs et standards.

Éditeur :

Franke GmbH
Obere Bahnstraße 64
73431 Aalen, Germany
Tel.: +49 7361 920-0
E-Mail: nachhaltigkeit@franke-gmbh.de
www.franke-gmbh.de

Aalen, 01.01.2026